

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

144359

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07652

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHAKIL MOHAMED

Date de naissance : 02-01-1961

Adresse : Rue Amina Bent Oualal résidence Rihana

Smartier Laâyoune Casablanca

Tél. : 0665014841 Total des frais engagés : 1647,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Maâti SABRI
Cardiologue
235, Bd. Ziraoui 1 Etage Appt. 1
Tel: 07 03 09 02 50

Date de consultation : 23/09/2022

Nom et prénom du malade : Chakil Mohamed Age: 58 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 11/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS
10 JAN. 2023
ACCUEIL
SUZANNE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/11/22	S + ECG	25000		

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>pharmacie KLEOPS SARL AU Azziz LAHLOU Docteur en Pharmacie Rue Ibnou Yaââid Maârif - Casablanca T. 0522 94 97 28 - Fax 0522 94 97 28</p>	23/11/99	1397,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a cyclohexane ring with various substituents (labeled 1 through 12) in a Newman projection. A coordinate system is overlaid, with the vertical axis pointing up (labeled H), the horizontal axis pointing left (labeled D), and the diagonal axis pointing down (labeled B). The substituents are arranged in a staggered conformation around the ring.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

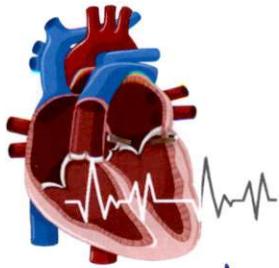
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR. MAATI SABRI

الدكتور المعطي صبري

CARDIOLOGUE

SPÉIALISTE DES MALADIES
CARDIO - VASCULAIRES
EX-CHEF DE SERVICE
DE CARDIOLOGIE - USIC
À LA POLYCLINIQUE CNSS ZIRAOUI



اخصائي في أمراض القلب والشرايين
رئيس مصلحة القلب والشرايين سابقاً
بمصحة الضمان الاجتماعي الزيراوي

Casablanca le :

23/08/22

M. CHAKIB MOHAMED

39,90x3

2) Bicarb 500

261,00x3

2) uestor 200

27,70x3

3) Cardio aspirin 100

137,20x3

4) Vastarel 30

5) Vytal 212

Total
1397,40

Pharmacie KHEOPS SARL AU
AZIZA LAHLOU
Docteur en Pharmacie
9, Rue Ibnou Yakkha Maati - Casa
Tél.: 0522 94 97 23 - Fax: 0522 95 09 23

Docteur Maâti SABRI
Cardiologue
235, Bd. Ziraoui Etage Appt.1
Tél: 07 03 09 02 50

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca

Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V. : 261,00 DH



6 118001 183128

VASTAREL® 35 mg

137,20

VASTAREL® 35 mg

Dichlorhydrate de trimétazidine

137,20

137,20

6 118000 100218

39,90

39,90

39,90

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca

Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V. : 261,00 DH



6 118001 183128